

## LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

### ARRETE

**ARTICLE 1.** Le Comité Social Territorial est présidé par Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil Départemental. En cas d'empêchement, celui-ci se fera représenter par Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-Président du Conseil Départemental en charge des Ressources Humaines.

**ARTICLE 2.** « Sont désignés pour représenter le Département au sein du Comité Social Territorial :

#### Membres titulaires :

Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil Départemental,  
Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-Président du Conseil Départemental,  
Madame Sylvie LABADENS, Conseillère Départementale,  
Madame Anne VANPEENE, Conseillère Départementale,  
Madame Soraya FAHEM, Conseillère Départementale,  
Monsieur Benjamin HUS, Directeur Général des Services,  
Madame Sophie BLANQUART, Directrice Générale Adjointe Partenaire et Ressources,  
Monsieur Thomas SEGUIN, Directeur Général Adjoint délégué aux Ressources Humaines,  
Monsieur Pierre ARDILLER, Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité Territoriale,  
Madame Anne DEVREESE, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Enfance, la Famille, la Santé,  
Monsieur Pascal FUCHS, Directeur Général Adjoint en charge du Retour à l'Emploi et de l'Action Sociale,  
Madame Florence MAGNE, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Autonomie,

#### Membres suppléants :

Monsieur Philippe WAYMEL, Conseiller Départemental,  
Madame Marie-Hélène QUATREBOEUF, Conseillère Départementale,  
Madame Marie-Laurence FAUCHILLE, Conseillère Départementale,

Madame Charlotte PARMENTIER - LECOCQ, Conseillère Départementale,  
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Conseiller Départemental,  
Monsieur Olivier DELSART, Directeur des Ressources Humaines,  
Madame Nathalie LEMAIRE, Adjointe au Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité Territoriale,  
Madame Karima HADJLOUM, Directrice Adjointe des Ressources Humaines,  
Madame Pauline FIGAROL, Secrétaire Générale de la Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources,  
Monsieur Matthieu LEFEBVRE, Secrétaire Général de la Direction Générale Adjointe en charge de la Solidarité Territoriale,  
Monsieur Jérémy LORAIN, Directeur de la Modernisation et de l'Évaluation,  
Madame Juliette SINGER, Directrice des Moyens et Compétences à la Direction Générale Adjointe en charge de l'Enfance, la Famille, la Santé. »

**ARTICLE 3.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4.** Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet départemental lenord.fr et notifié à chacun des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Fait à Lille le 11 janvier 2023

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**Accusé de réception de la préfecture :** 059-225900018-20230111-230111H17349H1-AR

**Date de réception en préfecture le :** 12 janvier 2023

**Affiché le :** 12 janvier 2023